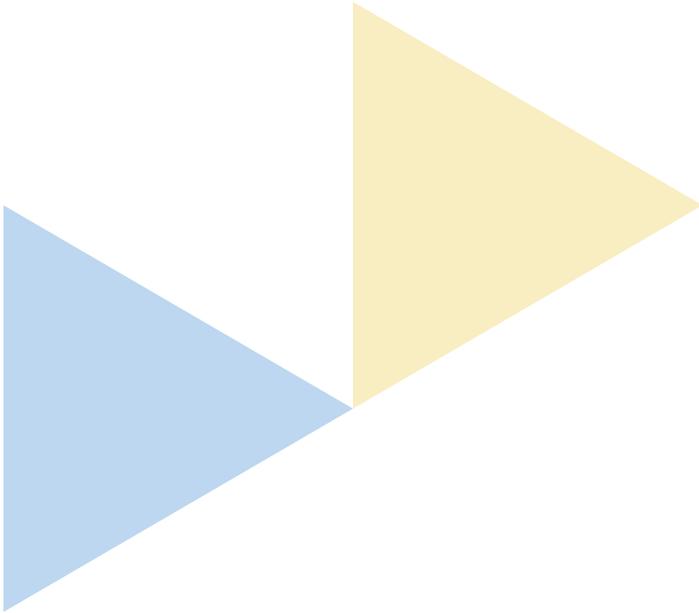


Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Des fiches européennes – sur l'économie, la population, l'emploi ou encore le chômage – sont disponibles sur www.insee.fr

Spécificités des départements français au regard du développement durable

Les départements français présentent chacun des spécificités au regard des enjeux de développement durable. Par exemple, les métropoles sont des lieux de création de richesses mais aussi des facteurs de risques pour l'environnement et d'exclusion pour certaines catégories de populations.

Les enjeux de santé et de bien-être dépendent de facteurs comme le maillage des services de santé ou la préservation des ressources naturelles. L'eutrophisation, dérèglement aquatique présent dans la plupart des départements, met à mal la qualité des écosystèmes. Préserver la biodiversité est un défi alors que l'artificialisation se poursuit en France.

Pour autant, la conversion en agriculture biologique progresse, la France réalise d'importants investissements pour assainir ses eaux et des comportements vertueux tendent à infléchir les émissions de CO₂ (immatriculation de voitures neuves moins polluantes et développement des énergies renouvelables).

Un autre enjeu du développement durable porte sur la réduction des inégalités. La pauvreté touche les DOM et d'autres départements de France métropolitaine. Dans certains d'entre eux, la suroccupation des logements est élevée. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes constitue un facteur d'inégalités et est particulièrement marqué dans les départements industriels et dans ceux où les cadres sont plus nombreux. De plus, dans de nombreux territoires, les difficultés liées à l'éducation et à la formation se cumulent pouvant aussi devenir des obstacles pour l'accès à l'emploi.

La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 identifie six enjeux prioritaires pour aller vers un modèle plus prospère, solidaire et écologique et être au rendez-vous des objectifs de développement durable (ODD) de 2030, définis dans le cadre de l'ONU ► **encadré 1**. Quatre des six enjeux de cette feuille de route sont traités ici :

- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et de tous, notamment *via* une alimentation et une agriculture saine et durable ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et des modes de vie adaptée au monde à construire et aux défis du développement durable.

► 1. La France dans la moyenne européenne au regard des objectifs de développement durable

La France est en position moyenne au sein de l'Union européenne (UE) [Cling *et al.*, 2019]. La pauvreté et les inégalités monétaires y sont relativement contenues. L'espérance de vie y est élevée sans que cela se traduise par une meilleure santé perçue. En matière d'éducation, la France fait mieux que la moyenne européenne, sauf pour la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans. L'accès à l'emploi reste difficile, notamment pour les plus jeunes. Le bilan de la France est contrasté dans le domaine environnemental. Sa consommation d'énergie a décliné comme dans l'ensemble des pays de l'UE. Cependant, elle peine à atteindre certains de ses objectifs, par exemple en matière d'énergies renouvelables. Le recours à l'énergie nucléaire explique sa bonne performance quant aux émissions de gaz à effet de serre. La France est proche de la moyenne européenne pour la pollution de l'air par les particules fines ou le développement de l'agriculture biologique.

La première partie du dossier s'articule autour des deux premiers enjeux et la seconde partie autour des deux suivants. Les enjeux non traités ici relèvent respectivement de la question de gouvernance territoriale et de la coopération internationale ► **encadré 2**.

► 2. Méthodologie

L'analyse s'appuie sur une sélection de 14 indicateurs départementaux. Ces indicateurs sont disponibles dans la base d'indicateurs territoriaux de développement durable, conjointement développée par l'Insee et le Service des données et études statistiques (SDES), en partie constituée par désagrégation d'indicateurs nationaux. La sélection des indicateurs analysés a été réalisée à partir des 106 indicateurs disponibles sur le site de l'Insee. Ce choix a été guidé par leur disponibilité au niveau départemental, leur relative fraîcheur pour chacun des départements et leur qualité statistique afin de permettre les comparaisons. L'objectif est de couvrir l'ensemble des quatre enjeux retenus pour ce dossier : climat et biodiversité ; santé et bien-être ; lutte contre les discriminations et inégalités ; éducation et formation. Cette sélection a un impact sur les résultats qui ne doivent pas être interprétés comme des palmarès. Il s'agit plutôt d'atouts ou de handicaps constatés et plus ou moins marqués au niveau départemental afin de contribuer à atteindre les objectifs au niveau national. Chaque indicateur apporte un éclairage sur la situation des départements au regard de l'un des 15 objectifs de développement durable retenus dans ce dossier (voir la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030) et permet de mettre en évidence, indicateur par indicateur, les différences, les points faibles et les atouts des départements. Dans cette étude, chaque indicateur est affecté à un seul ODD et traité comme tel bien qu'il puisse illustrer d'autres objectifs. Par exemple, l'indicateur concernant l'eutrophisation illustre l'ODD 14 concernant la vie aquatique mais concerne aussi l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement.

Indicateurs retenus

Environnement et santé

- Accessibilité potentielle localisée (APL) aux soins ► **figure 1** (ODD 3 Bonne santé et bien-être) ;
- Part des surfaces en agriculture biologique ► **figure 2** (ODD 2 Faim « zéro ») ;
- Part de la surface sensible à l'eutrophisation ► **figure 3** (ODD 14 Vie aquatique) ;
- Part des stations d'épuration avec traitement en conformité (ODD 6 Eau propre et assainissement) ;
- Part de la surface départementale convertie en surface artificialisée ► **figure 4** (ODD 15 Vie terrestre) ;
- Part des véhicules particuliers émettant moins de 100 g de CO₂/km ► **figure 5** (ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure) ;
- Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'électricité ramenée à l'hectare (ODD7 Énergie propre et d'un coût abordable) ;
- Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés ► **figure 6** (ODD 12 Consommation et production responsables).

Transition économique juste et éducation

- Taux de pauvreté monétaire ► **figure 7** (ODD 1 Pas de pauvreté) ;
- Disparité des niveaux de vie, rapport interdécile (ODD 10 Inégalités réduites) ;
- Part des logements en situation de suroccupation ► **figure 8** (ODD 11 Villes et communautés durables) ;
- Écart de salaire entre les femmes et les hommes ► **figure 9** (ODD 5 Égalité entre les sexes) ;
- Part des non-diplômés chez les 20-24 ans sortis des études ► **figure 10** (ODD 4 Éducation de qualité) ;
- Part des 15-25 ans hors emploi et hors formation ► **figure 11** (ODD 8 Travail décent et croissance économique).

Du fait de l'absence d'indicateurs départementaux, deux enjeux de la feuille de route ne sont pas analysés ici :

- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Chaque département a des atouts et des handicaps pour contribuer aux objectifs nationaux de développement durable. En effet, le territoire national se caractérise par une grande variété de situations en matière de positionnement géographique, de climat, de densité de population, d'empreinte économique, de spécialisations sectorielles, etc.

Des enjeux différents selon les départements

La densité de population en France métropolitaine varie de 15 habitants au km² en Lozère à plus de 20 000 à Paris. Les départements qui englobent de grandes métropoles sont denses. Ils sont bien positionnés pour l'éducation, la formation, l'accès aux soins, mais moins sur l'artificialisation des sols, la valorisation des déchets ou encore la pollution. Pour les inégalités de revenus, les départements de l'ouest de la France (Côtes-d'Armor et Morbihan), du Massif central (Aveyron, Corrèze, Allier) et de l'est montagneux s'opposent à ceux ayant des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille) et du pourtour méditerranéen, où les inégalités sont plus marquées.

La localisation géographique intervient aussi dans la différenciation des départements par indicateur. Un quart des départements de France métropolitaine a une façade maritime et la moitié des zones montagneuses. Les départements de la façade atlantique au climat océanique sont davantage préservés du réchauffement climatique, sont bien positionnés sur l'énergie renouvelable, mais sont touchés par l'artificialisation des sols. Ils sont par ailleurs assez bien positionnés sur l'éducation et la formation. L'atteinte des objectifs de développement durable dépend entre autres de l'orientation économique des départements. Dans les départements à agriculture intensive, l'enjeu est de préserver les eaux et les sols de la pollution en développant, par exemple, l'agriculture biologique. L'**eutrophisation** fait également l'objet d'une vigilance.

Pour les départements de tradition industrielle, résultat d'une longue histoire liée aux ressources naturelles locales (mines) et à un réseau dense de voies de communication, la réduction des émissions de CO₂ est un enjeu important. Souvent, les problèmes sociaux (pauvreté, difficultés de logement et difficultés d'insertion des jeunes) y sont marqués.

Dans les départements touristiques, la satisfaction des besoins des résidents et le développement économique lié à l'offre touristique se concurrencent, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'artificialisation des sols et l'accès au logement.

Les cinq départements ultra-marins affichent également de fortes particularités, qui s'expliquent tant par leur situation géographique que par leur histoire. Dans les départements d'outre-mer, l'économie est très spécifique, compte tenu des ressources locales, de l'insularité et de l'éloignement par rapport à la métropole. Les difficultés scolaires et d'insertion sont particulièrement prégnantes. Si la Guadeloupe et la Martinique se distinguent par un taux de jeunes non diplômés inférieur au reste des DOM (21 %), les difficultés sont particulièrement fortes en Guyane et à Mayotte, où plus de la moitié des jeunes sont sans diplôme. La proportion est équivalente pour les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation après leur sortie du système scolaire. Dans les DOM, la biodiversité et l'environnement sont les plus grands atouts. En revanche, ces départements sont les plus vulnérables face aux intempéries, au réchauffement climatique ou plus généralement aux catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tempêtes, tsunamis, etc.).

Pour toutes ces raisons, les opportunités et les contraintes pour se rapprocher des objectifs de développement durable diffèrent d'un département à l'autre. Les métropoles constituent des lieux de création de richesse, mais peuvent aussi concentrer des risques pour l'environnement, en matière de pollution et de biodiversité. Des mécanismes de ségrégation sociale et d'exclusion s'y développent. Le tourisme représente pour certains territoires un atout indéniable pour le développement économique, mais il génère une pression sur le marché immobilier et les ressources naturelles.

Les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs varient donc selon les spécificités propres à chaque département. L'analyse des politiques concourant à l'atteinte des objectifs de développement durable mérite aussi une approche territorialisée. En effet, certaines politiques relèvent pour l'essentiel de décisions nationales (politique industrielle, éducation, égalité entre les femmes et les hommes) ou internationales (lutte contre le réchauffement climatique) mais sont mises en œuvre et peuvent être évaluées localement. D'autres politiques relèvent plus directement des collectivités locales (valorisation des déchets, accès au logement, artificialisation des sols).

Un environnement de qualité pour agir en faveur de la santé, du bien-être, de la biodiversité et du climat

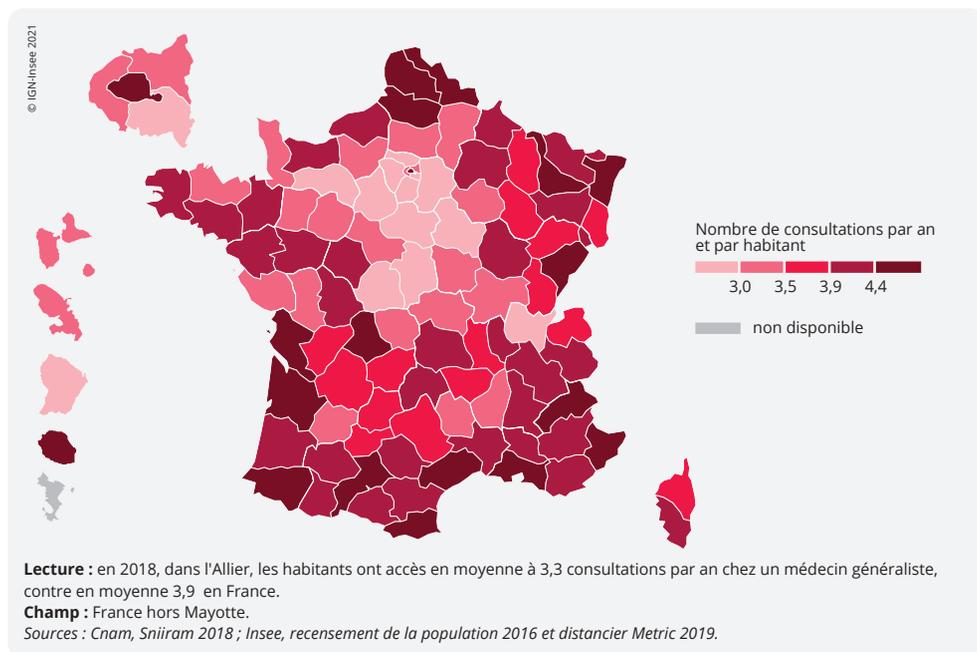
La feuille de route pour l'Agenda 2030 identifie plusieurs enjeux afin d'éviter de dégrader davantage le cadre de vie et l'environnement : meilleure gestion des ressources naturelles, production plus durable et système de santé mieux adapté aux territoires et à leurs habitants. Face à ces enjeux, les politiques publiques déclinent des objectifs dans plusieurs domaines. Les territoires peuvent, en fonction de leurs contraintes et de leurs opportunités, agir pour atteindre ces objectifs.

L'accessibilité de tous aux soins dépend du maillage des services de santé et de la proximité des populations à ces services. Le décalage entre l'offre et la demande de soins peut être résorbé par des politiques publiques nationales, régionales et locales. En 2018, les Français ont accès en moyenne à 3,9 consultations par an chez un médecin généraliste, mais les inégalités territoriales sont importantes

► **figure 1.** L'accessibilité aux médecins généralistes est souvent meilleure dans les territoires bénéficiant d'une forte croissance démographique, dans les territoires les plus denses, mais aussi dans les zones touristiques. Ainsi, les départements de la façade atlantique, de l'arc méditerranéen et du nord-est de la France sont les mieux dotés. Au contraire, l'accessibilité est moins bonne dans les départements d'Île-de-France hors Paris.

Dans les DOM (hors Mayotte), la situation est contrastée. Si elle est favorable à La Réunion, département de France le mieux doté avec en moyenne 5,4 consultations par an et par habitant, l'accessibilité aux médecins généralistes est faible dans les autres DOM, en particulier en Guyane (2,4 consultations).

► 1. Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes en 2018



L'agriculture biologique relativement plus présente dans le sud-est de la France

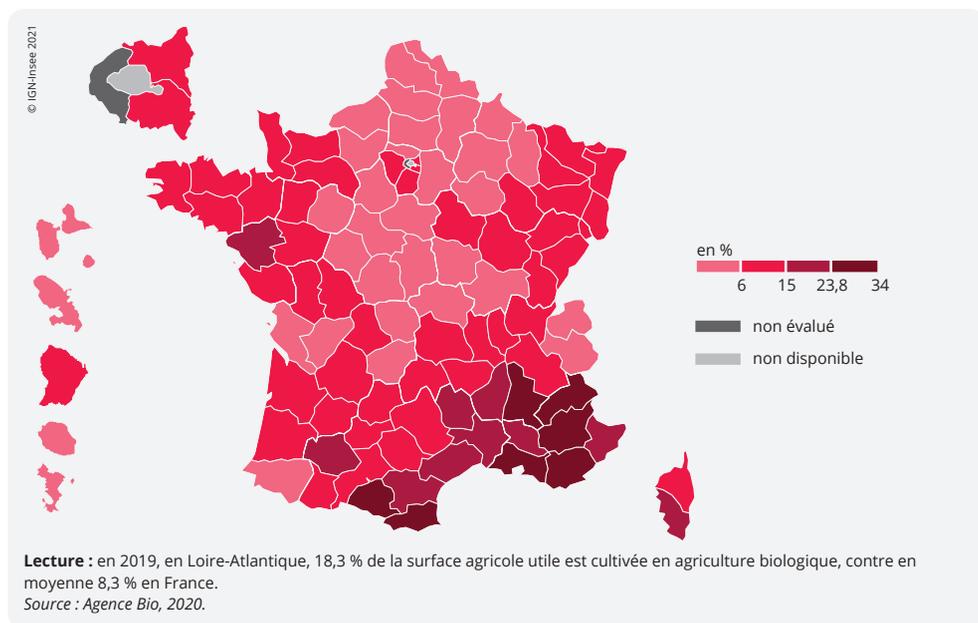
La recherche d'une alimentation saine est un marqueur d'un nouveau mode de consommation pour une partie de la population. Consommer des produits de meilleure qualité pour prendre soin de sa santé et de l'environnement conduit au développement de l'alimentation « bio » qui implique une adaptation de la production. En ce sens, la politique alimentaire française fixe des objectifs à travers le plan Ambition Bio 2022. L'un de ces objectifs est de parvenir à 15 % de la surface agricole utile française (SAU) en agriculture biologique. En 2019, 2,3 millions d'hectares sont cultivés selon le mode biologique,

soit 8,3 % de la SAU ► **figure 2**. La dynamique de conversion se confirme et les surfaces cultivées en bio ont doublé en cinq ans. L'agriculture biologique est inégalement répartie selon les types de cultures : les vergers, les plantes à parfum et les vignes sont plus concernés que les grandes cultures. Conséquence de cette spécialisation, près de 60 % des surfaces cultivées en bio sont localisées dans trois régions (Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Occitanie et Corse). Ainsi, 17 départements dépassent le seuil des 15 % de leur SAU en agriculture biologique et se situent dans ces trois régions. À l'opposé, les grandes régions céréalières et les zones de polyculture du nord de la France concentrent les départements allouant moins de 6 % de leur SAU à l'agriculture biologique.

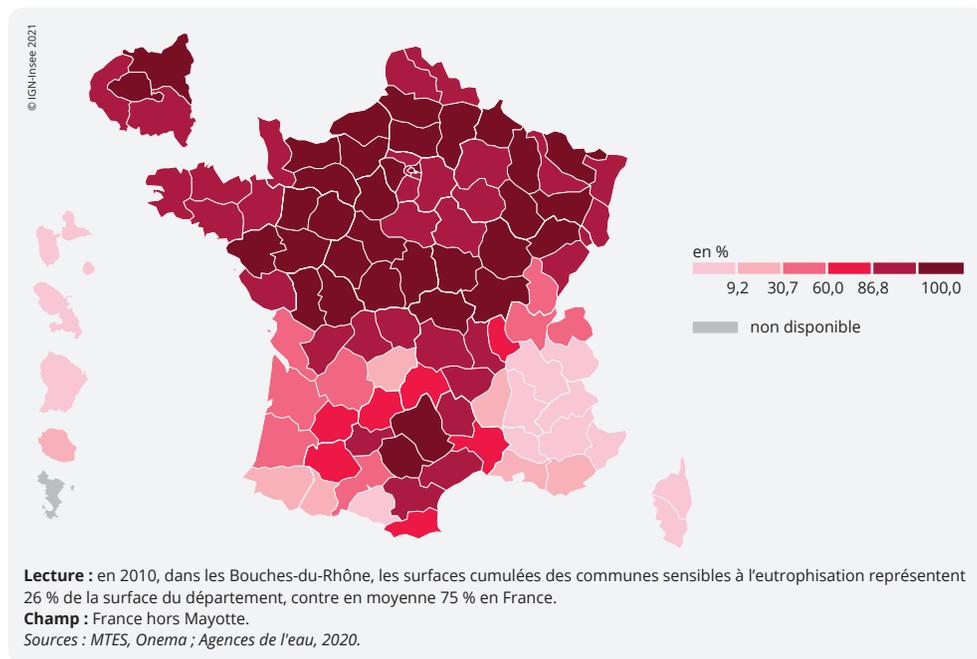
Au niveau aquatique, la préservation des ressources naturelles se caractérise également par l'eutrophisation, symptôme d'un rejet trop important en phosphore et en azote. Il résulte de l'utilisation d'engrais agricoles et de rejets domestiques ou industriels, et se manifeste par une prolifération végétale et une diminution de la teneur en oxygène. D'autres facteurs tels que des températures élevées, un faible débit d'eau ou une abondante luminosité amplifient ce dérèglement. En France, les bassins les plus sensibles à l'eutrophisation se situent dans la moitié nord du pays (aval de la Seine, côtes normandes, bassin de la Loire, du Rhin et de la Meuse) ainsi que partiellement dans le bassin de la Garonne (Tarn et Aveyron). Les régions de grandes cultures intensives ou d'élevage sont particulièrement touchées ► **figure 3**. Seuls neuf départements, dont la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, n'ont aucune surface sensible à ce dérèglement.

L'assainissement des eaux usées, collectif ou individuel, est indispensable pour protéger les milieux aquatiques. La France réalise d'importants investissements pour mettre en conformité les stations d'assainissement au regard de la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Au sens de cette directive, 71 % de la capacité de traitement des agglomérations de 2 000 Eh (équivalent habitant) ou plus (celles qui font l'objet d'un rapportage à la Commission européenne) sont réputés conformes. En incluant les stations de faible capacité, cette part baisse à 60 %. Le taux de conformité globale des stations de traitement des eaux usées en capacité nominale de traitement (installations conformes en matière d'équipement, de performance et de collecte par temps sec), par **agglomération d'assainissement**, varie de 100 % (Orne, Cher et Charente-Maritime) à 0 % (Mayotte). En métropole, les moins bonnes performances s'observent dans la Sarthe (6 % de conformité), les Ardennes et le Loir-et-Cher (10 %).

► 2. Part des surfaces cultivées en agriculture biologique en 2019



► 3. Part de la surface sensible à l'eutrophisation en 2010



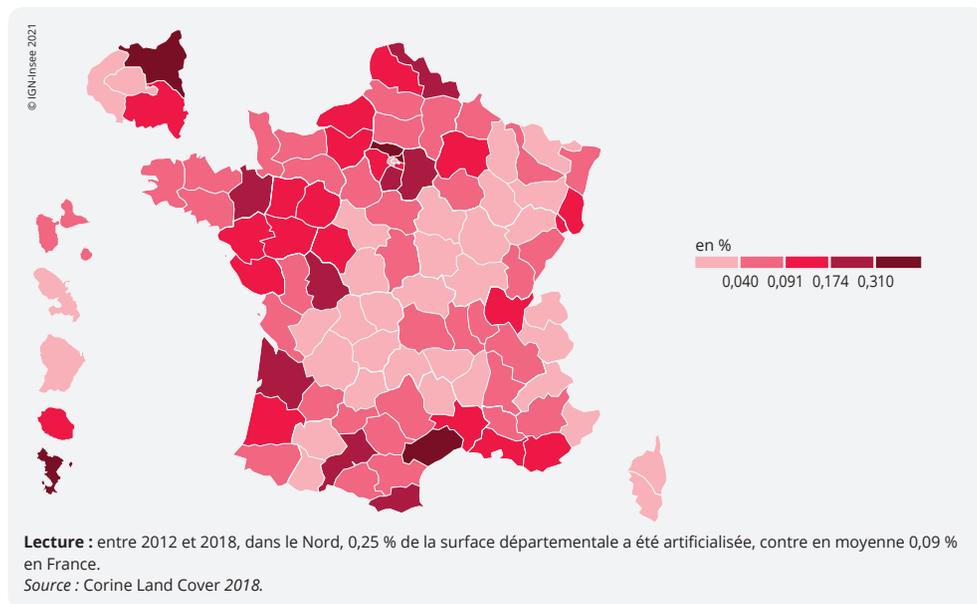
L'artificialisation des sols se poursuit, plus intensément dans les zones attractives

La lutte contre l'étalement urbain pour préserver les paysages et la biodiversité est également une préoccupation environnementale importante. En France, 43 700 ha sont des surfaces principalement artificialisées entre 2012 et 2018 d'après la source Corine Land Cover¹, soit une superficie équivalente à quatre fois celle de Paris. Les départements les plus concernés se situent logiquement dans des territoires attractifs (du fait de leur dynamique économique ou de leur climat), tels que les espaces littoraux et les grandes métropoles (2 300 ha en Gironde, 1 900 ha dans l'Hérault, 1 700 ha en Haute-Garonne), tandis que les départements ruraux ou montagnards sont davantage préservés. La Charente est l'unique département où l'artificialisation baisse : - 235 ha, en raison d'une diminution des surfaces des zones de chantier. Rapportée à la superficie du département, l'artificialisation a été la plus forte à Mayotte et en Seine-Saint-Denis ► **figure 4**. Cette modification des milieux se fait essentiellement au détriment de territoires agricoles : 80 % des superficies nouvellement artificialisées étaient agricoles en 2012 et près de 20 % étaient des forêts ou des milieux semi-naturels. Dans six départements, l'artificialisation provient intégralement de la disparition de surfaces agricoles (Cantal, Eure-et-Loir, Gers, Ille-et-Vilaine, Somme et Seine-Saint-Denis), tandis que dans les Alpes-Maritimes elle provient intégralement de la disparition de zones forestières ou de milieux semi-naturels. À l'inverse, sur les 5 300 ha désartificialisés entre 2012 et 2018 provenant de surfaces de mines, de décharges ou de chantiers, 46 % sont devenus agricoles, notamment en Haute-Vienne (devenus des prairies) et dans le Gers (devenus des terres arables) ; 40 % sont devenus des milieux à végétation arbustive ou herbacées, notamment dans le Gard et les Bouches-du-Rhône et 13 % des surfaces en eaux continentales (eaux réparties sur les terres émergées) notamment dans la Marne et l'Yonne.

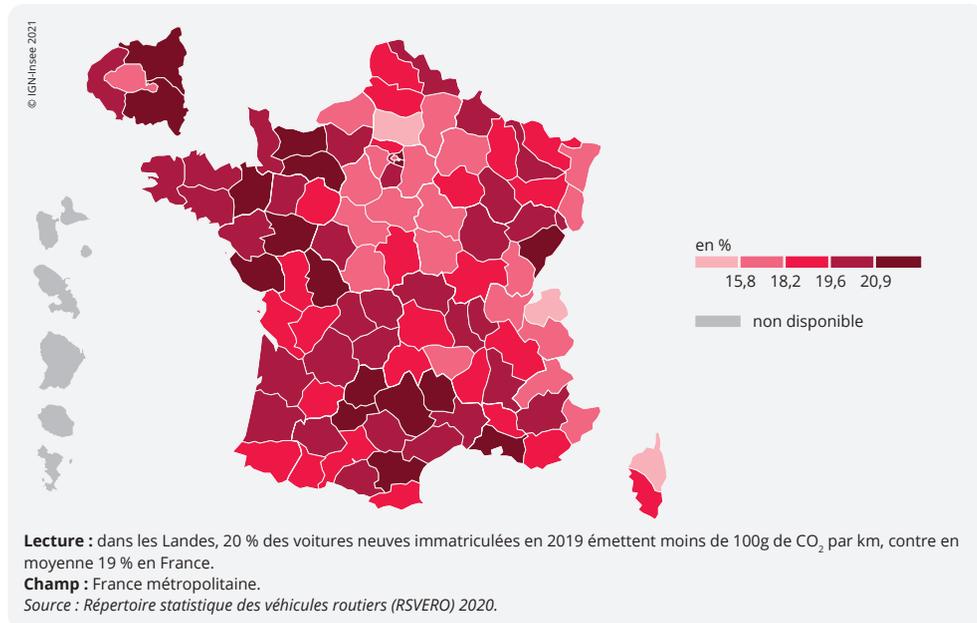
¹ Corine Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes. Cet inventaire est produit par interprétation visuelle d'images satellite. L'échelle de production est le 1/100 000. CLC permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. Cette base de données a été initiée en 1985. Les millésimes 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018 ont été réalisés.

Le dioxyde de carbone (CO₂) représente 77 % des émissions de gaz à effet de serre et est nocif pour l'environnement. Il est partiellement produit par les transports (29 %) et par les établissements industriels (20 %). En octobre 2020, les émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves s'établissent à 120,4 g/km et la part des voitures soumises au malus écologique est de 6,9 %. En 2019, 18,8 % des véhicules neufs émettent moins de 100 g de CO₂ par kilomètre ► [figure 5](#).

► 4. Part de la surface départementale convertie en surface principalement artificialisée entre 2012 et 2018



► 5. Part des immatriculations de voitures neuves émettant moins de 100g CO₂/km en 2019



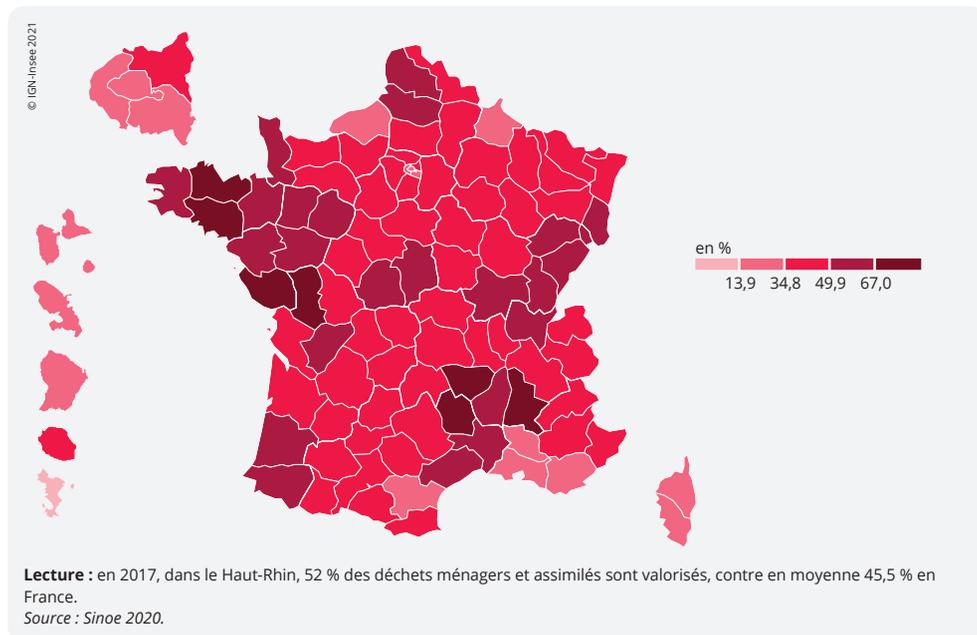
Ce taux varie de 13,3 % en Haute-Corse à 22,4 % dans le Lot. Dans les Bouches-du-Rhône, le Nord, les Hauts-de-Seine et le Rhône, qui enregistrent de fortes ventes de véhicules neufs, la part des véhicules peu polluants, en matière de CO₂, avoisine les 20 %. La part des véhicules peu polluants est plus forte dans les départements densément peuplés où les activités industrielles polluantes (sidérurgie, métallurgie, chimie, industrie lourde) sont particulièrement présentes.

Au même titre que la limitation de l'artificialisation, la production d'énergies renouvelables est un moyen de préserver l'environnement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie publiée en janvier 2019, l'objectif est de doubler les capacités de production d'énergies renouvelables en 2028 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2017, les deux principales sources de production d'énergies renouvelables sont l'éolien (57 %) et le photovoltaïque (30 %). Les principales implantations en éoliennes se situent dans la moitié nord : les trois premiers départements producteurs sont la Somme (9,4 % de la production totale d'énergie éolienne), la Marne (6,2 %) et le Pas-de-Calais (6,1 %). Le Sud concentre davantage d'installations photovoltaïques : les trois premiers producteurs d'énergie photovoltaïque sont la Gironde (10,2 % de la production totale d'énergie photovoltaïque), les Landes (6,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (4,5 %). Les départements situés au centre de la France ont des marges de progression en matière de production d'énergies renouvelables, tout en tenant compte du fait qu'ils bénéficient de conditions météorologiques moins favorables en termes d'ensoleillement ou de vent. Concernant les DOM, La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique se situent dans le premier tiers des départements les plus producteurs.

Les départements denses ou touristiques valorisent moins les déchets ménagers et assimilés

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vise également à interdire progressivement la mise en décharge de déchets non dangereux valorisables et à réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) admis en installation de stockage à 10 % des quantités produites. En 2017, 35 millions de tonnes de DMA ont été produits en France, dont 45 % ont été valorisés hors incinération avec récupération d'énergie ► **figure 6**. Les performances départementales de valorisation sont inégales : de 84 % en Vendée à 21 % en

► 6. Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en 2017



Corse-du-Sud. Les régions de Bretagne, des Pays de la Loire et des départements plus ruraux (Lozère, Haute-Loire, Drôme, Ardèche) valorisent davantage leurs DMA. Les départements les moins efficaces sont majoritairement les plus denses ou les plus touristiques (départements de Corse, d'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côtes d'Azur et d'Occitanie). Les DOM, hormis La Réunion, valorisent peu leurs déchets (moins de 27 %).

Par ailleurs, préserver l'environnement implique aussi de lutter contre le réchauffement climatique, source de nombreux dérèglements de la biodiversité et facteur d'amplification de catastrophes naturelles ► **encadré 3**.

► 3. Le réchauffement climatique, source de nombreux dérèglements

L'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) est illustré essentiellement au niveau national à l'aide des dérèglements observés (catastrophes naturelles, hivers moins rigoureux, diminution de l'enneigement, etc.). Des mutations de l'environnement sont en cours et contraignent les activités humaines (adaptation des productions agricoles, approvisionnement en eau douce, sécheresse). L'objectif de l'Accord de Paris de 2015, qui fixait la limite du réchauffement à + 2°C en 2030, semble aujourd'hui inatteignable. L'évolution des températures démontre que les hivers deviennent de moins en moins rigoureux et les vagues de chaleur sont plus fréquentes. La durée moyenne d'enneigement en moyenne montagne diminue. Les précipitations annuelles sont très disparates : elles augmentent sur une grande moitié nord (surtout le quart nord-est) et baissent au sud (surtout dans le sud-est). Entre 1998 et 2018, sur l'ensemble du territoire, de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris. Parmi ces catastrophes, 72 % correspondent à des inondations et 23 % à des mouvements de terrain. La fréquence des catastrophes naturelles pourrait s'accroître. Les populations du littoral sont de plus en plus confrontées à l'érosion côtière et aux risques de submersion marine ; les glaciers disparaissent progressivement des montagnes, les incendies se multiplient et des épisodes caniculaires touchent désormais les zones intérieures.

Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté

Les politiques publiques doivent également agir sur la pauvreté, la suroccupation des logements, l'égalité entre les femmes et les hommes et les difficultés d'insertion des jeunes. Les politiques publiques sont souvent nationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ou d'éducation et de formation, mais plutôt locales en matière de logement et de lutte contre la pauvreté.

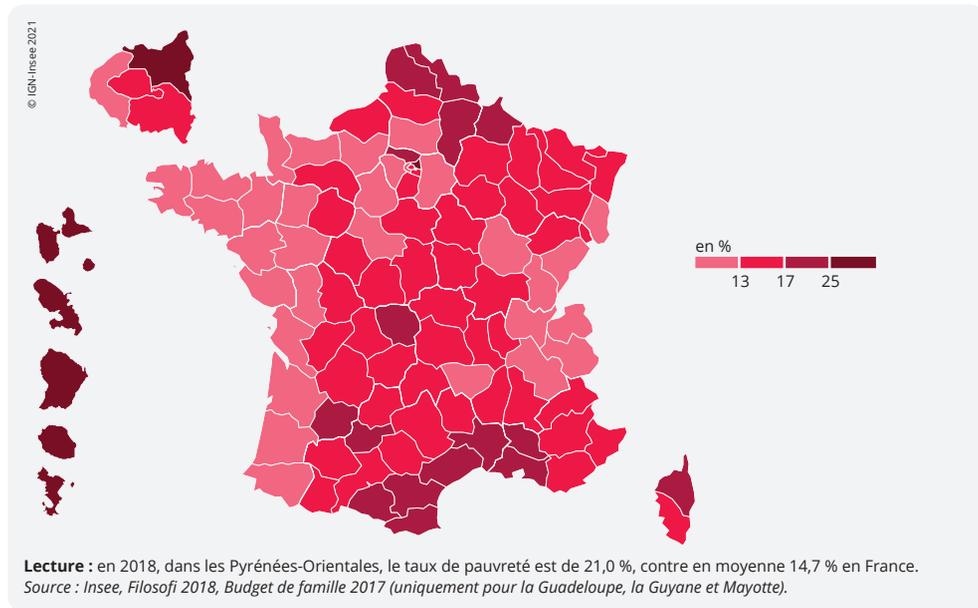
La pauvreté touche d'abord les DOM qui enregistrent les taux les plus forts, au-delà de 30 %. En France métropolitaine, la pauvreté la plus élevée est observée en Seine-Saint-Denis et, dans une moindre mesure, dans les Pyrénées-Orientales, dans l'Aude et en Haute-Corse avec un taux de pauvreté supérieur à 20 % ► **figure 7**. Elle est importante dans le nord et le sud de la France, ainsi que dans certains départements de la « diagonale centrale » incluant l'Aisne, la Creuse, le Lot-et-Garonne et l'Aube. À l'inverse, en Haute-Savoie, dans les Yvelines et en Vendée, les taux de pauvreté sont les plus bas (inférieurs à 10 %).

Dans les départements où l'emploi est le plus précaire (proportion élevée d'emploi intérimaire et de contrats à durée déterminée) et où les jeunes connaissent des difficultés pour s'insérer, la dispersion des **niveaux de vie** est souvent plus élevée. Néanmoins, les départements offrant les revenus tant les plus élevés (Hauts-de-Seine et Paris) que les plus faibles (Mayotte et Guyane) enregistrent les plus fortes disparités sociales (les 10 % des ménages les plus aisés ont un niveau de vie plus de 6 fois supérieur aux 10 % les plus modestes).

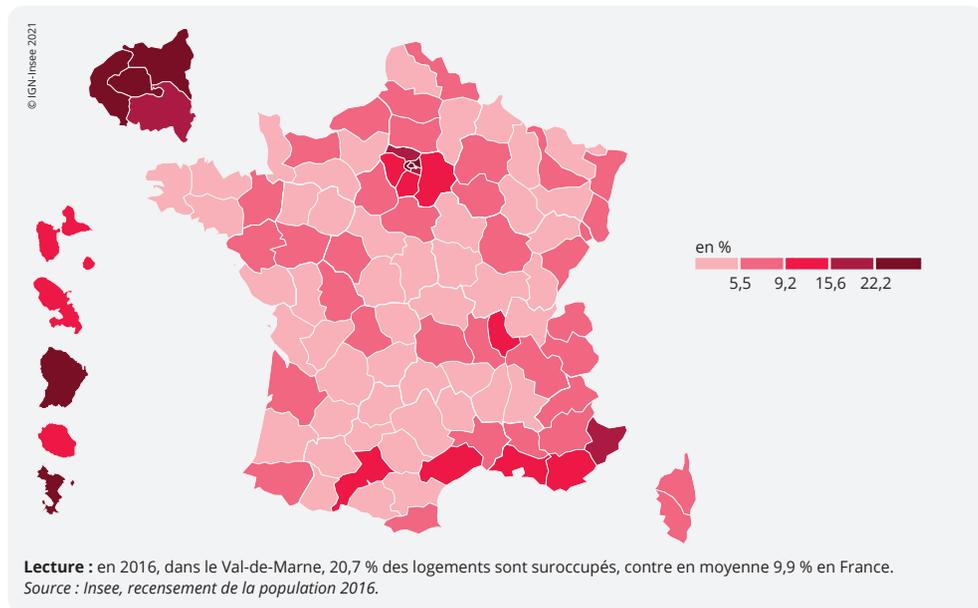
En 2016, 9,9% des résidences principales sont en situation de **suroccupation**. Cela concerne plus de 5 millions de personnes qui vivent à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. La suroccupation des logements est liée à la pauvreté de la population du département, sauf exceptions comme dans les Hauts-de-Seine ou le Val-de-Marne. En métropole, elle coïncide avec une part de la population vivant en HLM importante et des ménages plus grands que la moyenne. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les locataires du parc social que pour les autres ménages et la suroccupation y est, en général, plus fréquente.

Les ménages concernés par la suroccupation résident majoritairement dans les grandes agglomérations. 74 % d'entre eux habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne. En métropole, la suroccupation des logements est la plus forte en Île-de-France et en Provence-Alpes Côte d'Azur. Si les logements sont plus souvent suroccupés dans les départements les plus denses (départements d'Île-de-France, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône), ils le sont également à Mayotte et en Guyane (taux de suroccupation respectivement de 57,5 % et 37,2 %) ► **figure 8.**

► 7. Taux de pauvreté en 2018



► 8. Taux de logements suroccupés en 2016



Les écarts de salaire femmes-hommes sont plus importants dans les départements industriels

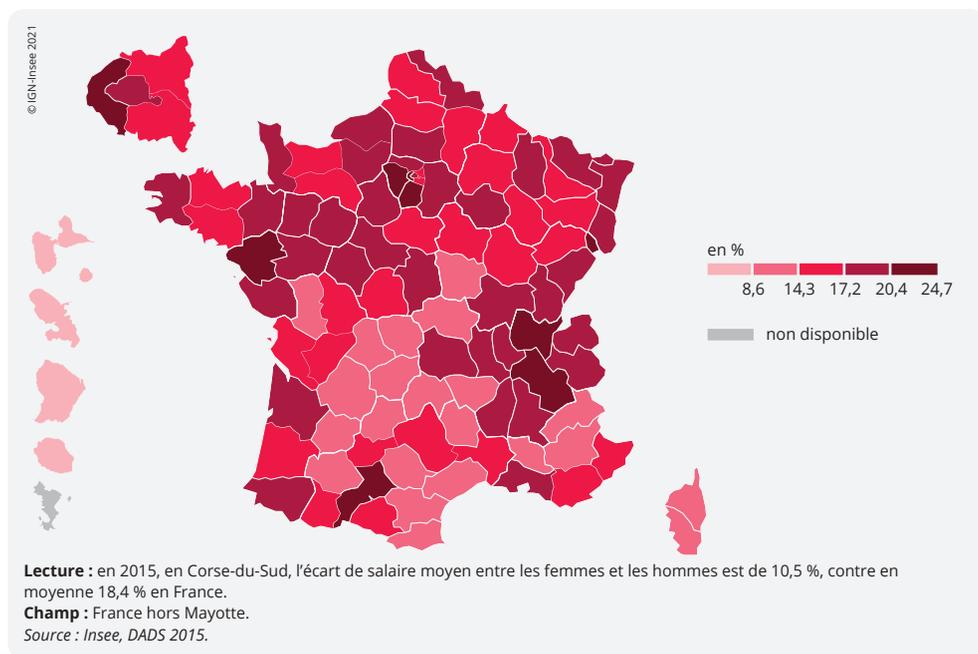
L'écart de salaire entre les femmes et les hommes constitue un autre facteur d'inégalité. De 18,4 % en moyenne en France, l'écart est globalement plus faible dans les départements peu denses et peut être fort dans des départements très urbanisés, où les cadres sont très présents, notamment à Paris (20,2 %), avec des exceptions notables comme la Seine-Saint-Denis (16,5 %) et le Val-de-Marne (14,5 %). C'est en effet pour les cadres que les écarts de salaires sont les plus importants.

Plus généralement, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé dans les départements où l'éventail de salaires est plus étendu parmi l'ensemble des salariés. Cet écart de salaire s'explique, d'une part, par des inégalités de volume de travail, les femmes exerçant plus souvent à temps partiel, d'autre part, par des inégalités de salaire pour un même volume de travail. Ces inégalités proviennent principalement du fait que les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs et n'occupent pas les mêmes emplois. En particulier, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les cadres. Dans un département où il y a plus de cadres, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé. Les inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés sont particulièrement élevées parmi les salariés ayant des enfants, si bien que les écarts de salaire entre les pères et les mères sont nettement plus importants qu'entre les femmes et les hommes sans enfant.

Ainsi, les départements ayant des spécificités industrielles, où les cadres sont plus nombreux, enregistrent les plus forts écarts de salaire entre les femmes et les hommes : Hauts-de-Seine, Territoire de Belfort, Isère, Ain, Haute-Garonne, Loire-Atlantique ► [figure 9](#).

L'écart de salaire dans un département s'explique aussi par le poids de la fonction publique dans l'emploi, car les salaires y sont déterminés de façon statutaire et l'écart entre les femmes et les hommes y est plus faible que dans le privé. C'est le cas des départements de métropole peu industriels et plus agricoles où les écarts sont très faibles (Lozère, Cantal, Dordogne, Pyrénées-Orientales, Alpes-de-Haute-Provence, Creuse, Corse-du-Sud). Les DOM enregistrent

► 9. Écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes en 2015



globalement les écarts les plus faibles. Les emplois y sont plus souvent moins qualifiés, et leurs emplois de cadres relèvent en grande partie de la fonction publique.

Hors effets de structure que sont les différences de volume de travail, de catégories socioprofessionnelles ou de secteur d'activité, des écarts subsistent entre départements. Si les politiques publiques peuvent agir pour résorber cet écart au niveau national, les entreprises le peuvent également au niveau local.

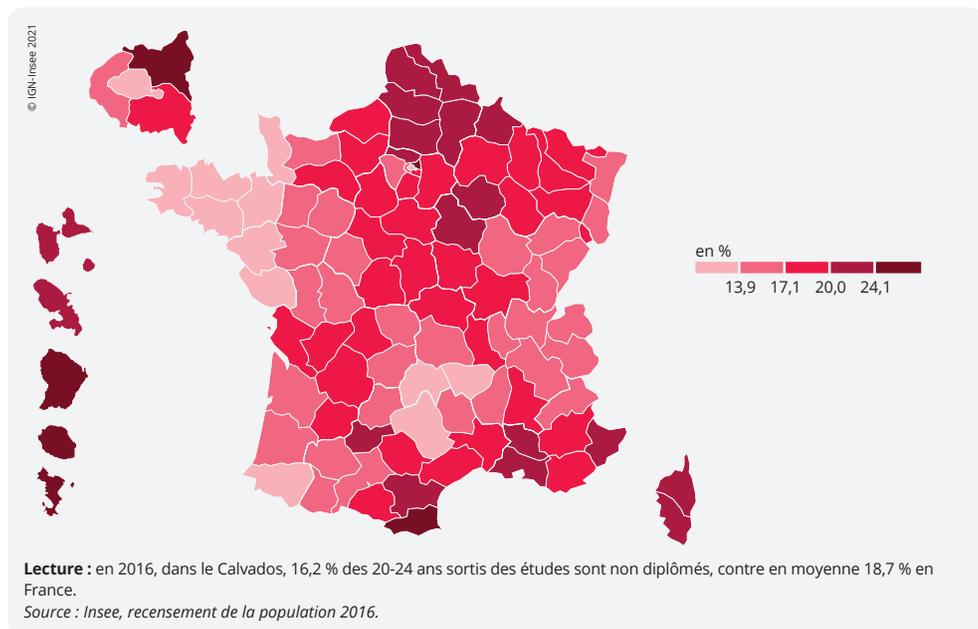
Les difficultés d'insertion sur le marché du travail riment souvent avec pauvreté

La précarité monétaire des ménages et celle des actifs vis-à-vis du marché du travail (proportion élevée d'emploi intérimaire et de contrats à durée déterminée) sont très liées. Aussi une réduction des inégalités économiques et sociales pourrait passer par plus d'égalité dans le niveau d'éducation et par une meilleure insertion des jeunes dans la vie active.

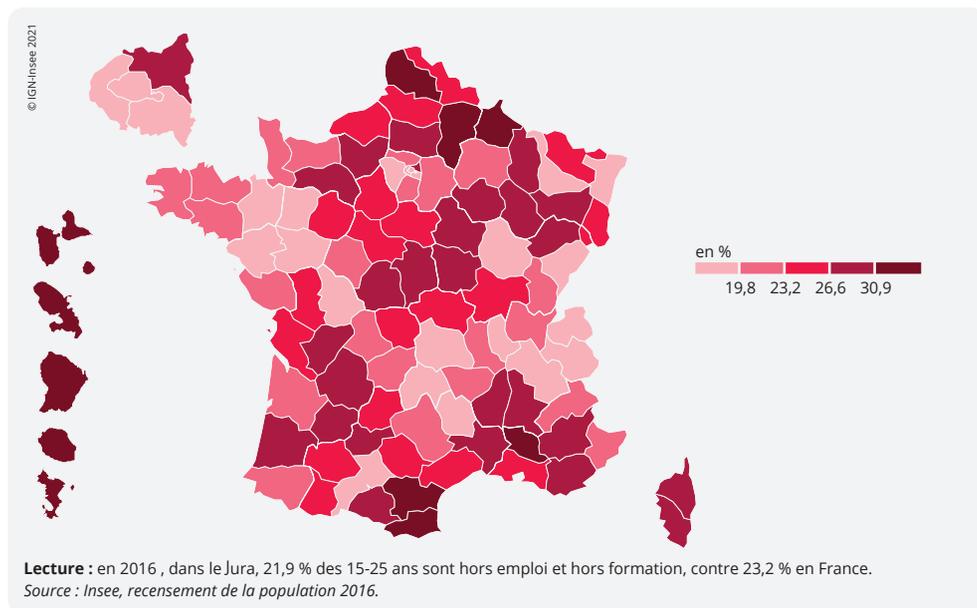
Au regard de la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans sortis non diplômés du système éducatif, les départements les mieux positionnés sur les questions d'éducation sont concentrés dans l'ouest de la France, particulièrement en Bretagne et dans les départements limitrophes, dans le sud-ouest (Gironde, Pyrénées-Atlantique, Haute-Garonne, Gers), dans une partie des départements du Massif central (Aveyron, Lozère, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Corrèze), de l'est Lyonnais (Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie et Isère) ou encore de l'Île-de-France ► **figure 10**. Les jeunes de ces départements s'insèrent plus facilement dans la vie active. Leurs taux de pauvreté et de chômage y sont plus faibles que la moyenne. Les grandes métropoles et les villes étudiantes (Rennes, Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Dijon, etc.) font partie de ces territoires.

Les départements les moins bien positionnés sur l'enjeu éducatif, à la fois sur la part de jeunes non diplômés et sur l'insertion dans la vie active ► **figure 11**, sont situés majoritairement dans le nord et dans le sud de la France ainsi que dans les DOM. Ces départements cumulent très souvent pauvreté, difficultés d'apprentissage scolaire et obstacles pour l'accès à un emploi non précaire, notamment dans le nord de la France (Pas-de-Calais, Somme, Oise, Ardennes et Aisne).

► 10. Part des non-diplômés chez les 20-24 ans sortis des études



► 11. Part des 15-25 ans hors emploi et hors formation en 2016



Sur le pourtour méditerranéen, la part des jeunes qui sortent non diplômés est élevée (supérieure à 20 % contre moins de 18 % en France métropolitaine) et les jeunes ont plus de mal à s'insérer dans la vie active (près de 30 % ni en emploi ni en formation, contre 23 % en France et 22 % en métropole), en raison notamment d'un taux de chômage élevé. ●

Auteurs :

Justine Durand (Insee)

Henri Lavergne (Insee)

Pascal Boulin (SDES)

Frédéric Vey (SDES)

► Définitions

L'**eutrophisation** correspond à un phénomène de dégradation d'un environnement aquatique. Elle est généralement provoquée par une augmentation des substances nutritives présentes, telles que l'azote et le phosphore.

Les **agglomérations d'assainissement** sont des zones de population et d'activités économiques déjà raccordées à un système d'assainissement. Il ne s'agit pas d'une collectivité territoriale ni d'un groupement de telles collectivités.

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales par unité de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation est évalué de la manière suivante : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3. L'indicateur de disparité des niveaux de vie correspond au rapport interdécile D9/D1, ces seuils étant définis comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (D9) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (D1).

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
 - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

► Pour en savoir plus

- **Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C.**, « La France et les objectifs de développement durable », in *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- Programmations pluriannuelles de l'énergie, ministère de la Transition écologique.
- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.
- **SDES/OFB**, « Eau et milieux aquatiques : les chiffres clés », édition 2020.
- Rapport sur l'état de l'environnement en France, édition 2019.